



## Achat d'un véhicule sans certificat de non gage

Par **Lore**, le **13/11/2009** à **11:59**

Bonjour,

j'ai acheté une voiture et au moment où je veux faire la carte grise on me dit qu'il y a une amende impayée de 2007 de 375€!! alors que mon acquisition est datée de septembre 2009. Mon co contractant avait reçu mandat du propriétaire de vendre la voiture. Le mandataire ne veut rien entendre et je n'ai qu'une adresse du mandant.

Que dois-je faire pour qu'ils payent l'amende ?

Et si ce n'est pas possible qu'elles solutions me reste t-il ?

Par avance je vous remercie

PS: une partie du prix de vente était en liquide et l'autre en chèque et la vente s'est faite sur Poitiers alors que je demeure à Bordeaux